



Litige entre: constructeur /la voirie et les propriétaires

Par **zabouille33**, le **10/03/2009** à **14:04**

Bonjour

nous avons achete il y a deux ans sur la commune de ST DENIS DE PILE (gironde) un ensemble : terrain + maison aupres du constructeur IGC (Beychac etCaillau) dans un lotissement de 10 maisons

nous nous sommes aperçu qu'il y a un point d'eau (assez important...) sous notre maison neuve !!!! que LE CONSTRUCTEUR ne nous a rien dit et qu'il n'y a pas eu d'etude de terrain faite sur ce lotissement !!!!

nous avons eu d'abord un soucis avec la mise en place de la fosse septique par rapport au terrain car nous sommes sur de l'argile bleue et l'AGUR n'a pas voulu reconnaitre ses torts !!! puis cette eau constante sous la maison avec IGC qui fait la sourde oreille !!! et maintenant LA VOIRIE qui exige que l'on detruise dans les plus bref delais nos murettes cloturées (sur environ 100m)pour la pose des trottoirs arrondis qui n'a ete nullement notifié avant et sur aucun cahier des charges !!!!

Pouvez vous nous aider dans cette affaire déjà en y voyant plus claire et en nous disant quoi faire

merci par avance et à bientôt